

CHANTIERS PRIORITAIRES

S'ENGAGER AUTOUR D'UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES

Elle concerne tous les acteur·trice·s de l'écosystème des arts visuels.

Pour la consulter et la signer en ligne :

- charte-arts-visuels-grand-est.fr

PROFESSION ARTISTE

Être artiste est peut-être une vocation mais c'est surtout un métier. Cependant l'artiste-auteur·e n'a, à ce jour aucun statut qui régleme ses droits et ses obligations. En découle une grande précarité et bien souvent la nécessité de trouver des moyens d'existence en-dehors du champ de la création.

- Officialiser un statut d'artiste-auteur·e
- Créer un revenu universel pour les artistes-auteur·e·s

FORMATION INITIAL ET FORMATION CONTINUE

Les artistes-auteur·e·s ont majoritairement suivi une formation initiale, largement dispensée sur le territoire du Grand Est, mais ils·elles ignorent ensuite leurs droits à la formation continue. Ce déficit d'information, doublé d'une méconnaissance du secteur des arts visuels dans les administrations de référence, ralentit leur évolution professionnelle.

- Développer de plus nombreux modules d'enseignement professionnel
- Organiser des journées professionnelles

LIEUX DE TRAVAIL

L'atelier est pour beaucoup un gage de professionnalisation et de stabilité auquel l'artiste-auteur·e précaire a du mal à accéder. À cela s'ajoute, dans la région Grand Est, une offre réduite, mal répartie et trop souvent regroupée dans les grandes agglomérations.

- Simplifier la mise à disposition et l'accès à des ateliers, ainsi qu'aux espaces collectifs mutualisés

MISE EN RÉSEAU

Une première instance de reconnaissance des artistes-auteur·e·s est constituée des artistes-auteur·e·s eux·elles-mêmes. Ils·elles ont du mal à sortir de ce premier cercle, à quitter leur territoire et à trouver l'information pour se créer de nouveaux horizons.

- Créer une plateforme de ressources professionnelles centralisée
- Multiplier les opportunités d'échanges professionnels

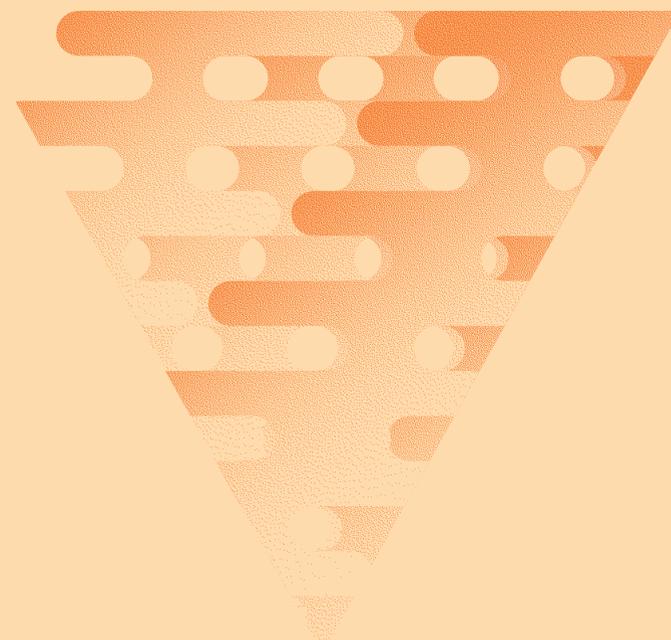
RÉPARTITIONS TERRITORIALES

Le territoire du Grand Est est marqué par de fortes disparités : agglomérations concentrées, territoires périphériques, territoires ruraux. Elles sont renforcées par des problématiques de circulation tant régionales que transfrontalières.

- Accompagner les artistes-auteur·e·s en zone rurale
- Encourager la mobilité

ÉTAT DES LIEUX DU SODAVI GRAND EST

Ce document synthétise la démarche du comité de pilotage du SODAVI Grand Est constitué d'artistes, de représentant·e·s des réseaux d'art contemporain, de responsables de structures et de représentant·e·s des collectivités, de l'enquête sociologique publiée en juin 2019 à l'émergence des préconisations issues des ateliers participatifs de l'été 2019, ainsi que les chantiers prioritaires identifiés par le comité de pilotage du SODAVI Grand Est.



Consultez toutes les informations sur lora.fr et versantest.org
© Septembre 2020

QU'EST-CE QU'UN SODAVI ?

Entre 2017 et 2020, une étude de terrain d'une ampleur inédite sur le secteur des arts visuels a été réalisée dans la région Grand Est.

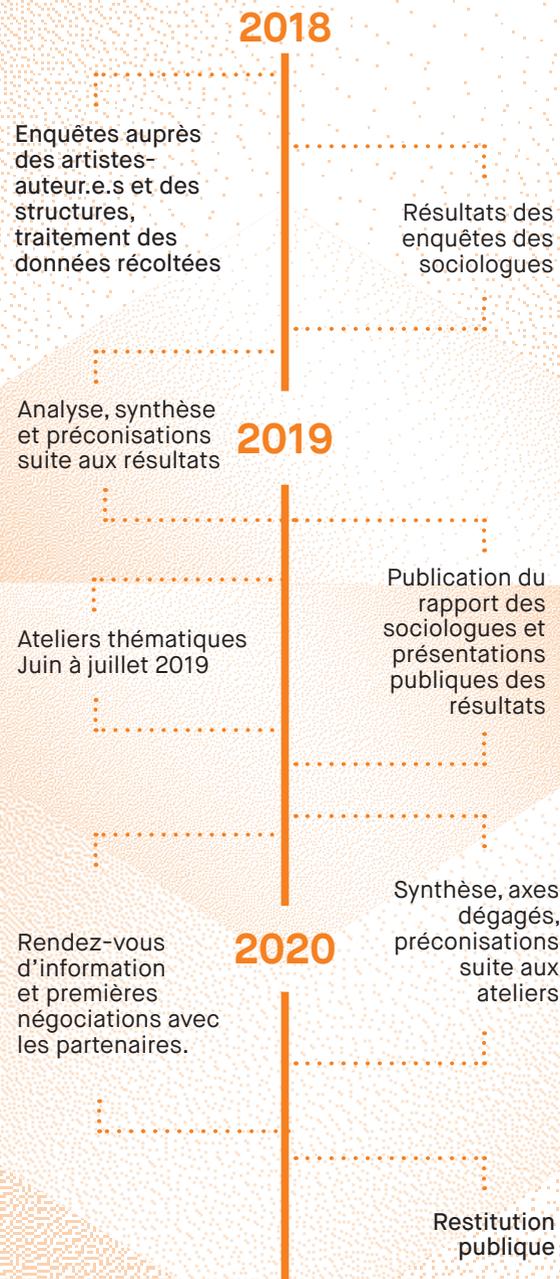
Ce SODAVI, Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels, a été engagé par les trois réseaux territoriaux d'art contemporain Versant Est, LoRA et Bulles ainsi que par la DRAC Grand Est – Ministère de la Culture.

Co-construite par les artistes-auteur-e-s, les autres acteur-trice-s de l'art et les sociologues Isabelle Mayaud et Laurent Jeanpierre (CNRS/Université Paris 8), cette étude a permis, en questionnant la place de l'artiste dans sa dimension professionnelle et socio-économique, au sein de l'écosystème des arts visuels sur notre territoire, d'établir un état des lieux partagé.

Après une enquête de terrain menée avec les sociologues, le comité de pilotage constitué de professionnel-le-s (artistes-auteur-e-s, directeur-trice-s de lieux d'exposition, conseillers DRAC Grand Est) a analysé les données, puis organisé des ateliers thématiques afin de mettre en place collectivement des outils et des actions pérennes qui répondent aux besoins de la profession d'artiste-auteur-e.

Permettant de dégager les grands axes de développement et de structuration du secteur, des préconisations concrètes ont été formulées, et sont ici exposées. Elles tendent à répondre aux problématiques de reconnaissance professionnelle, de formation et d'employabilité, ainsi qu'aux questionnements concernant les lieux de travail et la mise en réseau dans une région transfrontalière, où les répartitions territoriales et la circulation représentent un véritable enjeu de mobilité.

LES ÉTAPES CLÉS DU SODAVI



PROCESSUS DE TRAVAIL DU COMITÉ

